

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 336-2026 DE TARIFICATION 2026

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement 336-2026, intitulé « Règlement de tarification 2026 », lors de la séance du 13 janvier 2026, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 14 janvier 2026.



Michel Pelletier  
Directeur général greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 336-2026 conformément à la loi ce 14 janvier 2026.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Michel Pelletier  
Directeur général greffier-trésorier